

Heiser jean marc., 5 rue des glycines, 82410 Saint Etienne de Tulmont....

Proximité importante du lieu-dit Bruges Nord)

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de Saint-Étienne-de-Tulmont 4
rue de la Mairie 82410 Saint-Étienne-de-Tulmont

Fait à Saint-Étienne-de-Tulmont, le 18/04/2026

Objet : Déposition d'observations - Enquête publique n°7173 *Projet de parc logistique et ombrières photovoltaïques – SAS Olivier Dubois*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité de citoyen habitant à proximité et concerné par l'aménagement de notre commune, je souhaite par la présente consigner mon avis défavorable, en l'état actuel des investigations, concernant le projet de parc logistique et d'ombrières photovoltaïques prévu au lieu-dit Bruges Nord ».

Mon opposition se fonde sur les arguments techniques et environnementaux suivants :

1. Nuisances sonores et impact du trafic routier

L'implantation d'une zone logistique d'envergure va générer un flux constant de véhicules lourds. Les infrastructures routières actuelles desservant le secteur de Bruges ne me semblent pas dimensionnées pour absorber une telle augmentation du trafic de poids lourds sans dégrader la sécurité des usagers et la tranquillité sonore des riverains, de jour comme de nuit.

Pour mémoire cet axe est déjà la desserte des Établissements Fervert.

Extrait : Analyse MRAE , qui soutien mon propos

Or, aucune mesure de réduction structurante et proportionnée n'est proposée pour agir directement sur ces sources majeures d'émissions. L'absence d'analyse chiffrée des émissions évitées grâce à d'éventuelles optimisations logistiques, à l'organisation des flux, au recours à des modes de transport alternatifs, ou encore à des exigences renforcées sur la performance des chantiers, limite la capacité du dossier à démontrer une trajectoire compatible avec les objectifs nationaux de réduction des GES.

En l'état, le projet n'apporte pas d'éléments permettant de s'assurer que les émissions significatives liées aux transports de marchandises et à la construction seront efficacement maîtrisées. Les mesures de compensation par boisement, bien qu'intéressantes sur le plan écologique, ne peuvent se substituer à une démarche de réduction ambitieuse et démontrée.



Avis n°008615/A P de la MRAe Occitanie en date du 29 décembre 2025 sur le projet de de parc Logistique sur la commune de Saint Etienne de Tulmont (82).

9/11

2. Imperméabilisation des sols et risques de ruissellement

Le projet prévoit une emprise au sol importante. L'artificialisation de ces terres agricoles ou naturelles au profit de surfaces bitumées pour la logistique pose la question de la gestion des eaux pluviales. Je m'inquiète de l'augmentation des risques de ruissellement et d'inondation

pour les parcelles situées en aval du projet J'ai en ma possession des photos prouvant ces inondations et rendant impraticables la route, ce projet ne fera qu'aggraver cela.

Extrait : Analyse MRAE

La MRAe recommande de compléter le dossier par une analyse des incidences en cas de débordement des ouvrages de gestion des eaux pluviales, incluant la description des chemins de surverse des ouvrages de gestion, l'identification des zones à risque en aval, l'évaluation des impacts potentiels sur la zone rouge du PPRi et sur la zone tampon constituée par la ripisylve du ruisseau de Laujole, ainsi qu'un examen des scénarios de dysfonctionnement. Elle recommande également de vérifier la compatibilité du projet avec les prescriptions du PPRi et de renforcer, si nécessaire, les mesures visant à éviter toute aggravation du risque d'inondation.

3. Impact paysager et environnemental

Le déploiement massif d'ombrières photovoltaïques et de bâtiments industriels va modifier durablement le paysage rural de Saint-Étienne-de-Tulmont. De plus, l'impact sur la biodiversité locale (faune et flore) sur le site de Brueges Nord ne semble pas suffisamment compensé par les mesures prévues dans le dossier.

4. Incohérence avec le cadre de vie local

Ce projet industriel de type "plateforme logistique" me semble en contradiction avec la volonté de préserver le caractère résidentiel et agricole de notre commune. Les bénéfices énergétiques des panneaux photovoltaïques ne sauraient justifier, à eux seuls, les nuisances induites par l'activité logistique associée.

Extrait : Analyse MRAE

La MRAe recommande de compléter l'analyse paysagère par des photomontages supplémentaires réalisés depuis les habitations situées à proximité immédiate du site, en intégrant les vues en période hivernale et estivale. Elle recommande également de préciser l'efficacité attendue des dispositifs végétaux dans le temps (stades de croissance, densité, entretien) afin de vérifier leur capacité à réduire les covisibilités et à garantir une insertion durable du projet dans le paysage rural.

3.5 La préservation de la biodiversité

Un pré-diagnostic faune/flore a été réalisé par le bureau d'étude environnement ETEN en 2022, ainsi qu'un diagnostic complet sur quatre saisons en octobre 2023 afin d'identifier les enjeux écologiques du site à l'état initial. Au sein de l'aire d'étude, 27 formations d'habitats naturels et anthropiques ont été identifiées. Le paysage est largement dominé par des zones agricoles, principalement des champs. À l'est du site, la ripisylve du ruisseau de Laujole constitue un élément végétal structurant. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé.

Il me semble que dans les études/analyses réalisées aujourd'hui et à ce stade, la logique voudrait que nous complétions nos études et qu'une commission citoyenne soit créée qui valide ou non ce parc logistique

Pour ces raisons, je vous sollicite, Monsieur le Commissaire Enquêteur, pour émettre un **avis défavorable** sur ce projet en l'état actuel du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Jean Marc Heiser

PS :

Copie à Mr. le Président de France Nature Environnement 82

Copie au Président de l'association de défense Autobuy

Copie à Madame le Maire de Saint Etienne de Tulmont